

## Conseil municipal de Roquebrune

ROQUEBRUNE : Vote des taux d'imposition pour 2017 inchangés

Lundi 10 avril le conseil municipal de Roquebrune s'est réuni pour le vote du budget 2017.

Après avoir présenté le compte administratif et de gestion 2016, le Maire Benoit DESENLIS indique à l'assemblée qu'il a établi son budget prévisionnel 2017 sur les mêmes taux d'imposition que 2016.

Il propose ainsi au conseil municipal de reconduire les mêmes taux pour 2017 et rappelle que depuis 2014, ces mêmes taux sont restés inchangés.

Le maire explique à l'assemblée que l'équilibre du budget devient de plus délicat à réaliser. En effet la baisse consécutive de 3 années de dotations de l'état (DGF), donnant une perte sèche pour Roquebrune de plus de 8% des recettes totales, perte cumulée à une nouvelle charge en 2017 liée au désengagement de l'état, le transfert du service ADS aux communes (Instruction des certificats d'urbanisme et permis de construire anciennement réalisés par la DDT), l'oblige à une gestion stricte et réfléchie des dépenses et investissements.

Le Maire présente les travaux et projets qui seront traités en 2017 :

Fin des travaux d'aménagement coté nord de la salle des fêtes avec la pose de barrières en bois, de bâches géotextiles et plantations d'arbuste et plantes sur les talus.

Début des travaux de nouveaux toilettes publics qui seront chauffés et accessibles (Les anciens bâtiments vont devenir insalubres suite à un mouvement de terrain et les travaux nécessaires à la consolidation seraient trop élevés.)

La viabilisation de deux lots pour la construction de maison d'habitation au village.

Début de l'étude d'aménagement de la rue centrale du village.

Réfection d'un kilomètre de voirie entre le village et la D34 pour un montant de 23000 euros

Les journées citoyennes seront renouvelées avec :

- la réalisation du point à temps sur les 21 km de voirie que compose la commune, qui permet au-delà de l'économie réalisée, de maintenir le lien social dans nos territoires ruraux.
- le projet de nettoyer les vestiges de l'ancienne église et des remparts au sud du village.

Comme les années précédentes, 2 bulletins municipaux (en janvier et juillet) seront distribués par le Maire auprès des administrés, « un moment d'échange constructif avec les habitants de la commune qui me tient particulièrement à cœur » précise Benoit DESENLIS.

Après avoir abordé l'ordre du jour, le vote du budget 2017 a été voté à l'unanimité.



Plantations de lavandes autour des barrières du parking est de la commune qui a été aménagé en 2016